

**Deuxième réunion du Comité de Suivi (CS)****Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027****24 mai 2023***Palerme***Synthèse des décisions**

Président de la réunion : Mme Daniela Bica – Dirigeante - Area7 du Département de la Programmation - Région Sicilienne.

Secrétaire de la réunion : Mme Stefania Melis STC / M. Aymen Ben Ali Antenne du STC de Tunis.

Délégation Tunisienne :

- M. Fethi Ben Mimoun - Directeur Général Unité Coopération transfrontalière - Ministère de l'Economie et de la Planification.
- Mme Samira Rafrafi - Ministère de l'Economie et de la Planification.
- M. Samir Lazaar - Ministère de l'Économie et de la Planification - DG chargée du développement régional.
- M. Karim Sahnoun - Ministère de l'Environnement.
- M. Zied Hamdi - Ministère des Affaires Étrangères.
- Mme Hanène Bouguerra - Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées.
- M. Mahmoud Abdelmoula - Commissariat Générale au Développement Régional.
- M. Mourad Bellassoued - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Mme Fedoua DEROUICHE - Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées (à distance)
- Mme Nadia MZOUGHJI - Université de Carthage pour la Conférence de l'université tunisienne (à distance).

Délégation Italienne :

- M. Iacopo Martino – Ministero degli Affari Esteri e della Cooperazione internazionale.
- Mme Germana Di Falco: Agence de la Cohésion Territoriale.
- M. Luca Palazzo - Dipartimento per le politiche di coesione (à distance).
- M. Verrico Antonio Agence de la Cohésion Territoriale (à distance).
- Mme Carmela Filì - Regione Siciliana - Assessorato del territorio e dell'ambiente Dipartimento dell'Ambiente.
- Mme Antonella Sutera - Assessorato della Famiglia, delle Politiche Sociali e del Lavoro - Dipartimento Regionale della Famiglia e delle Politiche Sociali.



NEXT Italie Tunisie

- Mme Nadine Abdia – ANCI Sicilia.
- M. Antonio Giannettino - Assessorato della Famiglia, delle Politiche Sociali e del Lavoro - Dipartimento Regionale della Famiglia e delle Politiche Sociali (à distance).

Observateurs :

- Mme Tamara Pavlin - COMMISSION EUROPEENNE DG REGIO - DG Regio.
- M. Rosario Sapienza - TESIM.

Autorité de Gestion du Programme Italie Tunisie 2014-2020- Région Sicilienne :

- M. Vincenzo Petruso – fonctionnaire Area 7 du Département de la Programmation.

Secrétariat Technique Conjoint :

- Mme Emanuela Valiante – Coordinatrice du STC.
- Mme Laura Zimbardo - Secrétariat Technique Conjoint.
- Mme Valeria D'Angelo - Secrétariat Technique Conjoint.
- Mme Stefania Melis - Secrétariat Technique Conjoint.

Antenne à Tunis du STC :

- M. Fayçal Sahraoui.
- M. Aymen Ben Ali.

Ordre de jour

1. Ouverture, mots de bienvenue des délégations, approbation de l'ordre du jour et présentation des objectifs de la réunion ;
2. Brève présentation du Programme ;
3. Les critères d'évaluation du premier appel à proposition ;
4. Le budget de l'Assistance Technique ;
5. Les caractéristiques principales des appels à proposition ;
6. Prochaines étapes pour la mise en œuvre du Programme Interreg VI-A Next Italie Tunisie 2021 -2027 ;
7. Autres questions éventuelles.

Synthèse des discussions du CS

1. Mme Bica, déléguée pour la Présidence de la réunion, ouvre la séance en remerciant les membres du Comité de Suivi et présente les salutations du Directeur de l'AG, M. Falgares. Après un tour de table de présentation par les membres des délégations, des observateurs de la Commission européenne et de TESIM, elle demande aux membres d'approuver l'ordre de jour.
2. Mme Valiante décrit brièvement le Programme INTERREG VI A NEXT ITALIA-TUNISIA 2021-2027, ses objectifs stratégiques et spécifiques, le budget et les actions envisagées.

NEXT Italie Tunisie

Ensuite, on passe à l'analyse des critères de sélection pour le premier appel à projets standards. Plusieurs interventions et suggestions ont été faites par les représentants de l'Agence de la Cohésion Territoriale (Mme Germana Di Falco), de la Commission européenne DG REGIO (Mme Tamara Pavlin), du projet TESIM (M. Rosario Sapienza), et le représentant du Ministère tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (M. Mourad Bellassoued) pour finaliser la définition des critères stratégiques (a) et opérationnels (b). Les interventions et les discussions ont porté, notamment, sur les notions de la coopération transfrontalière, la capacité d'innovation, la capitalisation, la qualité du partenariat et l'efficacité de l'action, telles que précisées dans la section « DECISIONS PRISES ».

3. M. Petruso présente la proposition du budget de l'Assistance Technique qui représente une prévision de 10 % du budget total du programme. Dans ce cadre, il rappelle que le règlement UE 1059/2021 a prévu que le budget d'AT soit remboursé sur la base d'un taux forfaitaire moyennant l'application des pourcentages aux dépenses éligibles figurant dans chaque demande de paiement.

Mme Bica rappelle que ce maximum du budget d'AT représente une source de préoccupations pour l'AG étant donné que la disponibilité effective de ce budget est liée à la certification des dépenses des projets, qui est difficile à estimer à l'avance et il est supposé que les projets ne soient pas capables de certifier 100 % de leurs dépenses encourues.

Mme Pavlin souligne que le pourcentage de 10% représente une simplification introduite par le nouveau Règlement de la Commission européenne pour faciliter la gestion opérationnelle du programme. Elle indique la possibilité d'utiliser une partie du reliquat des montants non dépensés au titre du programme 2014-2020 pour certaines dépenses liées à la préparation du nouveau programme.

4. Mme Valiante présente les caractéristiques principales du prochain appel à proposition, notamment, les conditions de participation (seuil, nombre partenaires, répartition du budget) et les règles principales. À cet égard, M. Ben Mimoun souligne la nécessité de garantir qu'au moins 50% du budget total du Programme soit dépensé dans le territoire tunisien et demande que cette position de la délégation tunisienne soit inscrite dans le procès-verbal. L'AG explique que la règle 50-50 peut constituer une limite pour la conception et la mise en œuvre des projets - comme le démontre la programmation passée 2007-2013 - et la Délégation italienne et la Commission européenne ajoutent que l'objectif doit être toujours les bénéficiaires pour les pays et la bonne qualité des actions pour atteindre les objectifs thématiques et les résultats attendus du programme. En conséquence, et afin d'assurer une plus grande flexibilité sur ce la répartition budgétaire territoriale, le Comité partage la proposition de garantir aux partenaires tunisiens ou italiens un maximum de disponibilité de budget sur les projets de 55 % ou de 60 % en permettant éventuellement à un nombre plus grand d'organisations tunisiennes de participer aux partenariats de projets (CE-DG Regio).

M. Ben Mimoun émet une réserve sur cette répartition budgétaire territoriale. La partie tunisienne communiquera une réponse officielle sur ce point de divergence d'ici la prochaine réunion du Comité de Suivi. En outre, pour ce qui concerne le statut juridique des ONG, associations et autres organisations à but non lucratif, M. Ben Mimoun propose au Comité de vérifier la possibilité de limiter la participation de ces partenaires tunisiens aux entités dont le représentant légal est de nationalité tunisienne, et ce afin d'éviter la dispersion des fonds au profit des entités des autres pays qui s'installent en Tunisie principalement pour bénéficier des opportunités offertes par les programmes de coopération.

Mme Pavlin de la CE se réserve de vérifier si cette possibilité de limitation de participation dans le prochain appel à proposition est compatible avec les règles de l'Union Européenne.

5. Mme Valiante présente le calendrier des prochaines étapes pour la mise en œuvre du Programme Interreg VI-A Next Italie Tunisie 2021-2027.

NEXT Italie Tunisie

Mme Di Falco et Mme Pavlin demande la possibilité de réduire le timing, en particulier les 3 mois prévus entre la clôture du processus de sélection (juillet 2024) et la signature des contrats de subvention (octobre 2024). L'AG répond que le calendrier - identique à celui approuvé lors du dernier CS de mars 2023 - a été défini sur la base d'une évaluation réaliste tenant compte de l'expérience de la programmation passée et des difficultés rencontrées dans la signature des contrats de subvention. Toutefois, l'AG s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires et adéquates pour faire réduire les délais.

DECISIONS PRISES

1. Le CS approuve les critères de sélection pour le 1^o appel - projets standards, avec les intégrations et observations proposées :
 - a. CRITÈRES STRATÉGIQUES D'ÉVALUATION
 1. Pertinence
Introduire une pondération plus élevée pour l'aspect de la coopération transfrontalier (1.3).
 3. Qualité des résultats
 - Ajouter un nouveau critère sur le caractère de « innovativité » de l'action ;
 - Ajouter une sous question sur la capitalisation durable au niveau transfrontalier (3.1).
 4. Principes horizontaux
 - Ajouter une sous question sur la coordination avec les stratégies du bassin pertinent
 - b. CRITÈRES OPÉRATIONNELS D'ÉVALUATION
 - 5 Pertinence du partenariat
Ajouter la capacité technique, la coordination, la gestion, la mise en œuvre et le suivi/monitoring (5.2)
 - 6 Efficacité
 - éliminer la première sous question « Les activités et les livrables proposés sont pertinents et conduisent aux principales réalisations et résultats » qui est redondante avec le point 2.1 (6.1)
 - Ajouter « La méthodologie de gestion et de coordination proposée est claire et efficace pour soutenir et accompagner le partenariat du projet » (6.2)

En outre Une fiche d'auto-évaluation des critères sera insérée dans le dossier de candidature.

2. Les grandes lignes du budget de l'Assistance Technique ont été présentées au CS.
3. Les caractéristiques principales du prochain appel à proposition seront objet des documents de candidature qui seront approuvés par le Comité par procédure écrite ou dans une prochaine réunion du Comité y compris l'allocation maximale du budget pour les partenaires italiens et tunisiens des projets du premier appel.